



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine-DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10.1. OBJET : SEILLES : rue Ferdinand Hendschel - Cession gratuite par la Ville d'ANDENNE aux Logis Andennais de terrains communaux

Le Conseil communal,

En séance publique,

VU les articles L 1122-20 alinéa 1^{er}, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1222-1, L 3111-1 § 1^{er}-1^o et L 3121-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ATTENDU que la Ville d'ANDENNE est propriétaire de terrains sis à front de la rue Ferdinand Hendschel, à SEILLES, actuellement à usage d'abords herbeux, et cadastrés sous ANDENNE 11^{ème} division, section A, numéros 271/S/2 et 301/M/2 ;

ATTENDU que ladite société a manifesté un intérêt à l'acquisition de ces terrains en vue d'y construire des logements ;

ATTENDU qu'il est de bonne administration de décider de la cession gratuite de ces parcelles au profit des LOGIS ANDENNAIS, à ces fins ;

VU le plan et la matrice cadastrale ;

VU le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale/Patrimoine ;

SUR la proposition du Collège communal et après avoir en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

La Ville d'ANDENNE cédera gratuitement à la S.C.R.L. "Les Logis Andennais", dont le siège social est établi à 5300 ANDENNE, rue des Noisetiers, numéro 28, deux parcelles de terrain communal sises à front de la rue Ferdinand Hendschel, à SEILLES, cadastrées sous ANDENNE 11^{ème} Division, Section A, numéro 271/S/2 et 301/M/2, d'une superficie totale suivant cadastre de 7 ares 93 centiares.

Article 2 :

Le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale/Patrimoine est approuvé.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à la S.C.R.L. "Les Logis Andennais".

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX




Claude EERDEKENS